

# Une femme exceptionnelle

*Le nouveau billet de 10 dollars canadiens donne une leçon d'histoire*

**Glenn Gottselig**

**EN 1946**, une femme d'affaires noire à succès est emprisonnée, inculpée et mise à l'amende pour avoir refusé de quitter la partie réservée aux Blancs d'une salle de cinéma. Les dirigeants de l'église locale d'obédience baptiste viennent à son aide. Ils lancent une procédure d'appel de cette décision en justice, mais en vain. Après plus de soixante ans, le gouvernement cherche à redresser un tort en présentant ses excuses et en décrétant une grâce posthume.

S'agit-il d'une page d'histoire relatant des faits qui auraient eu lieu dans le Sud des États-Unis ? Pas vraiment.

Bien que cela rappelle des incidents qui ont éclaté bien plus au Sud, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, ces faits se sont produits en Nouvelle-Écosse, une des provinces maritimes de la côte Est du Canada.

Le procès fait à Viola Desmond est devenu une source d'inspiration de la lutte pour l'égalité raciale au Canada. Pour rendre honneur à cet épisode souvent négligé mais marquant de l'histoire du Canada, voici que son portrait apparaît sur le billet de 10 dollars canadiens.

Cette coupure de 10 dollars est le premier billet vertical du Canada et bénéficie des mesures de sécurité spéciales, qu'il est facile de vérifier et difficile de contrefaire :

- une plume d'aigle dorée qui change de couleur et devient verte ;
- des impressions en relief à divers endroits ;
- des images métalliques détaillées (la coupole de la Bibliothèque du Parlement, des feuilles d'érable, le drapeau et les armoiries du Canada) sur et autour de la grande baie transparente.

## Un processus exceptionnel

En 2014, la Banque du Canada a passé en revue le processus de sélection et de composition du contenu visuel de ses billets de banque en polymère. Elle s'est alors engagée à mener des consultations plus vastes et ouvertes dans l'ensemble du pays à propos des thèmes, sujets et illustrations de la nouvelle série de billets de banque.

Lors de la présentation, en novembre 2018, de la nouvelle coupure à l'effigie de Viola Desmond, le gouverneur de la Banque du Canada, Stephen Poloz, a décrit les premières étapes du nouveau processus : « le ministre des Finances, Bill Morneau, et moi-même sommes convenus qu'il était grand temps qu'une Canadienne emblématique soit représentée au recto d'un billet communément usité. La banque a donc demandé aux Canadiens qui devrait y figurer. Et nous avons reçu un flot de propositions — plus de 25.000. »

La liste finale comportait 461 candidates qualifiées. Un conseil consultatif indépendant a ramené ce chiffre à 12, et nous avons lancé un sondage public pour demander l'avis des Canadiens. Un peu moins de 90 % des votants n'avaient rien à objecter aux 12 femmes retenues. Un groupe d'historiens a aidé le conseil à réduire la liste à 5 noms, après quoi des groupes de discussion ont permis aux Canadiens ordinaires de donner leur opinion sur les 5 femmes. La liste a été approuvée et publiée par la banque, dont le gouverneur s'est ensuite entretenu avec le ministre des Finances. Le ministre a rendu la décision finale, conformément à la Loi sur la Banque du Canada.

« Les billets de banque ne sont pas seulement un moyen de paiement dont les Canadiens peuvent se servir en toute confiance. Ils racontent aussi les faits historiques qui ont façonné notre pays », a déclaré Poloz. « Désormais, chaque fois qu'un billet vertical de 10 dollars changera de mains, cela nous rappellera l'importance de notre quête perpétuelle du respect des droits de l'Homme et de la justice sociale au Canada. »

## Changement au programme

Avec le ticket de cinéma que Viola Desmond a acheté en cette journée de 1946, elle pouvait prendre place au balcon — espace en général réservé aux clients non blancs. Mais, parce qu'elle était myope et ne connaissait pas les règles, elle est allée s'asseoir au



PHOTOS : BANQUE DU CANADA

*Pour la première fois, le Canada émet une coupure de 10 dollars orientée à la verticale. Le résultat est un billet où plus d'espace est consacré au portrait de Viola Desmond et qui se démarque par rapport aux précédentes coupures en polymère.*



parterre, pour être plus près de l'écran. Le contrôleur lui a signalé que son ticket lui donnait accès à un siège au balcon, et elle est retournée au guichet pour acheter un siège au parterre. Devant le refus de lui vendre le ticket voulu, qu'elle comprit alors que c'était à cause de sa race, elle décida de s'asseoir quand même au parterre. La police fut appelée et elle fut expulsée du cinéma et blessée à la hanche, avant d'être obligée de passer 12 heures en prison et de payer une amende de 20 dollars.

Alors qu'il n'y avait à l'époque en Nouvelle-Écosse aucune loi instituant la ségrégation, aucun tribunal de la province ne s'était prononcé sur la légalité des politiques discriminatoires dans les hôtels, cinémas et théâtres ou restaurants. Un ticket au balcon coûtait 20 cents, dont une taxe de 2 cents ; au parterre, le ticket coûtait 40 cents, dont une taxe de 3 cents. En définitive, Viola Desmond a été condamnée pour avoir privé l'État d'une taxe de 1 cent.

« En 1946, l'acte courageux de Viola Desmond, qui s'est élevée contre cette injustice, a contribué à faire naître un mouvement pour l'égalité et la justice sociale au Canada », explique Jennifer O'Connell,

secrétaire parlementaire du ministre des Finances, qui s'est exprimée, lors de la présentation du nouveau billet. « Après plus de 70 ans, nous rendons hommage à la première femme canadienne représentée sur une coupure fréquemment utilisée et nous espérons que cet événement inspirera à la nouvelle génération de Canadiens la volonté de marcher sur ses traces. » [FD](#)

**GLENN GOTSELIG** fait partie de l'équipe éditoriale de *Finances & Développement*.

*Le verso du billet de 10 dollars canadiens est composé d'images et de symboles de la lutte constante du pays en faveur des droits de l'humain, comme le Musée canadien pour les droits de la personne, le premier dans son genre au niveau mondial.*